



Procédure en référé pour débloquer des fonds

Par **baguerra66**, le **28/05/2008** à **00:01**

bonjour,

en bref: mon mari et son ex épouse ont vendu leur maison, avant la signature finale de vente le notaire nous a convoqué pour calculer la part de chacun. prix de vente moins les crédits qui restaient. on divise par deux, puis mon mari rembourse la moitié des crédits que madame a payés, et madame rembourse la moitié des crédits que mon mari a payés! madame ayant occupé la maison jusqu'à la vente (donc 61 mois!) elle doit une indemnité d'occupation! elle présente une attestation d'une valeur locative de 850 euro par mois! mon mari en présente une à hauteur de 1100 euro mensuel! malgré cette différence et afin de finaliser au plus vite ce partage, mon mari accepte que l'indemnité soit de 800 euro mensuel! le notaire finalise les calculs, leur demande s'ils sont d'accord.... il répondent affirmativement tout les deux! le jour du partage arrive et madame refuse en disant ne pas vouloir dépasser 400 euro de loyer!!! le notaire lui dit que c'est ridicule de refuser mais elle insiste et demande à ce que la totalité des fonds soit bloquée!!! oui mais voilà! le même jour nous avons signé un suseing privé!!! et donc une partie de la part de mon mari était notre apport personnel pour cette acquisition!!! ça fait deux projets du notaire qu'elle refuse!!! le premier avec 800 euro de loyer et le deuxième avec 750 euro de loyer! aucune raison ne justifie ce refus! elle ne se gêne pas pour dire qu'elle refuse juste pour nous embêter!!!!

ma question: peut-on faire une procédure en référé au moins pour débloquer les fonds ne rentrant pas dans le litige? peut-on demander des astreintes de retard par jours de refus de sa part? c'est très urgent car crédit immobilier déjà accepté mais il manque l'apport et si on ne l'a pas on devra 10500 euro au vendeur pour l'annulation du suseing!!!

merci de vos réponses
cordialement